REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 12 octobre 2026

Le douze octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 08/10/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 17 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, Mme Charlène MÉNARD, M Max BLANLOEIL, M Arnaud FRON, les adjoints au maire, M Olivier CRÉMET, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Sophie LATOUR, Mme MERIAU Anne Cécile, M BONNET François, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Emmanuelle RETIÈRE

Absents excusés : Mme LAURENT Laurel, Mme Edwige GROSS-MORAT (pas de pouvoir), Mme Magalie LYSANIUK (pas de pouvoir)

Pouvoir(s) : - Mme LAURENT Laurel donne pouvoir à M LEMOINE Stéphane

Secrétaire de séance : M Jean-Charles ANTIER

2026-10-12-007 Approbation du RPQS 2025 – Déchets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article D2224-3,

Vu la délibération de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en date du 30 juin 2026, prenant acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public déchets,

Considérant le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé,

L'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Ce rapport annuel vise un double objectif de rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le sujet et de permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service rendu aux usagers.

Après avoir entendu la présentation,

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M Jean Charles ANTIER

MAIRIE DE MONNIERES LOIRE-ATLANTIQUE

Le Maire
Jacques DRONNEAU

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets en 2025

Un service performant et engagé pour réduire et mieux valoriser les déchets

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Pourquoi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ?

Conformément aux articles D2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, modifiés par le décret n°2015-1827, les collectivités compétentes en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public.

Ce rapport a plusieurs objectifs :

- assurer la transparence en rassemblant et en mettant en perspective les données relatives au service.
- informer les usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.
- sensibiliser les citoyens aux enjeux de la prévention, du tri des déchets, de l'économie circulaire et de leur rôle dans la gestion locale des déchets.
- Ce document constitue également un outil de pilotage pour la collectivité, en contribuant à l'intégration de la politique déchets dans la démarche de développement durable et à l'optimisation du service grâce au suivi d'indicateurs techniques, économiques et financiers.
- Le rapport comprend des indicateurs réglementaires ainsi que des indicateurs complémentaires permettant d'approfondir l'analyse. Une synthèse des principaux résultats peut également être réalisée afin de faciliter l'information et la communication auprès du grand public.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Le service public de gestion des déchets

Missions du service

- Collecte et traitement des déchets sur 16 communes (collecte en porte à porte en régie)
- Gestion des déchèteries (en régie) et collecte des Points d'Apport Volontaire par des prestataires (PAV)
- Prévention et réduction des déchets
- Relation usagers et facturation
- 41 agents sur 6 sites (pôle déchets, 4 déchèteries et le siège)

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Le service public de gestion des déchets

Organisation du service

- 2 pôles complémentaires : Exploitation / Prévention & Relation Usagers
- Pôle Exploitation : collecte des déchets, gestion des déchèteries et PAV, maintenance des véhicules, continuité opérationnelle du service
- Pôle Prévention, accueil & facturation : réduction des déchets (sensibilisation, actions terrain), relation usagers (accueil, réclamations), gestion de la redevance incitative

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Le service public de gestion des déchets

Enjeux actuels

- Transition écologique : déploiement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), mise en place de la stratégie de collecte des biodéchets, développement du tri et de la valorisation des déchets
- Amélioration du service usagers
- Maîtrise des coûts
- Présence au niveau du syndicat Valor3E

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Le service public de gestion des déchets

Projets

- Nouvelle Halte Éco-Tri (Clisson)
- Déploiement de PAV emballages dans les zones difficilement dotables en bacs
- Mise en œuvre du PLPDMA
- Mise en place d'une stratégie sur la collecte des biodéchets

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Le service public de gestion des déchets

Pilotage et performance

Le service est engagé dans une logique de pilotage par la donnée :

- Suivi des tonnages et coûts
- Indicateurs d'activité : tonnages collectés (OM, tri, verre, biodéchets), Kilométrage et consommation carburant, fréquentation des déchèteries, suivi financier (coûts, recettes, redevance), qualité du service aux usagers
- Pilotage budgétaire
- Objectif : optimiser les coûts, améliorer la performance environnementale et le service rendu

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Le service public de gestion des déchets

Syndicat Valor3e

Notre histoire

À cheval entre le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique, Valor3e est le fruit d'une **collaboration intercommunale** débutée en 2002, au travers du Syndicat Mixte d'Étude pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets (SMEVED), dont l'objet était de réfléchir à une gestion commune des déchets.

De cette coopération est né Valor3e, **le 1er janvier 2006**.

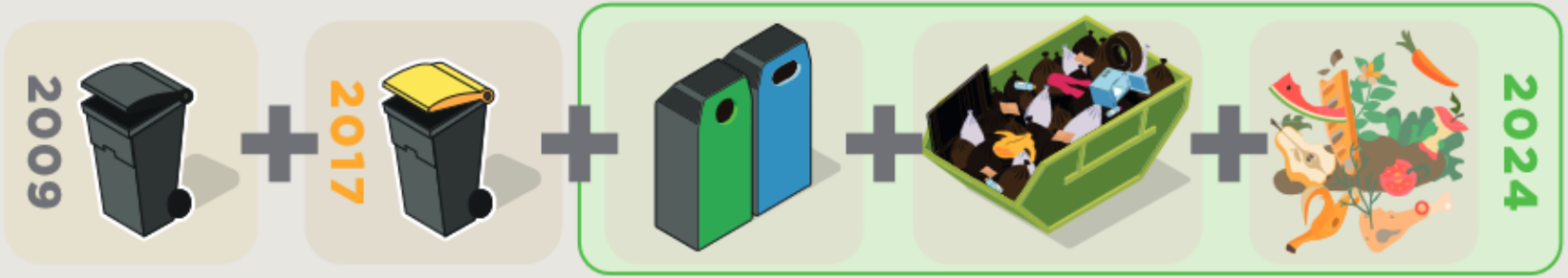
En tant qu'établissement public local, Valor3e intervient selon le principe d'exclusivité. C'est-à-dire qu'il exerce uniquement les missions qui lui ont été confiées par ses collectivités adhérentes, à savoir le **transfert des déchets** & le **traitement des déchets**.

Depuis 2009, Valor3e intervient pour le **transfert et le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)**.

En 2017, le Syndicat se voit confier en plus le transfert et le traitement des **Emballages Ménagers Recyclables (EMR)**, sacs et bacs jaunes.

En 2024, des compétences se sont ajoutées à son périmètre d'intervention avec la **gestion des déchets issus des déchèteries, le verre, le papier et les biodéchets**.

Valor3e est un syndicat qui se veut coopératif avec une gestion transverse entre lui et ses 4 intercommunalités adhérentes de Maine-et-Loire et Loire-Atlantique : **Mauges Communauté, Cholet Agglomération, Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Communes Sèvre & Loire**.



Évolution des domaines de compétences de Valor3e

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Le service public de gestion des déchets

Syndicat Valor3e

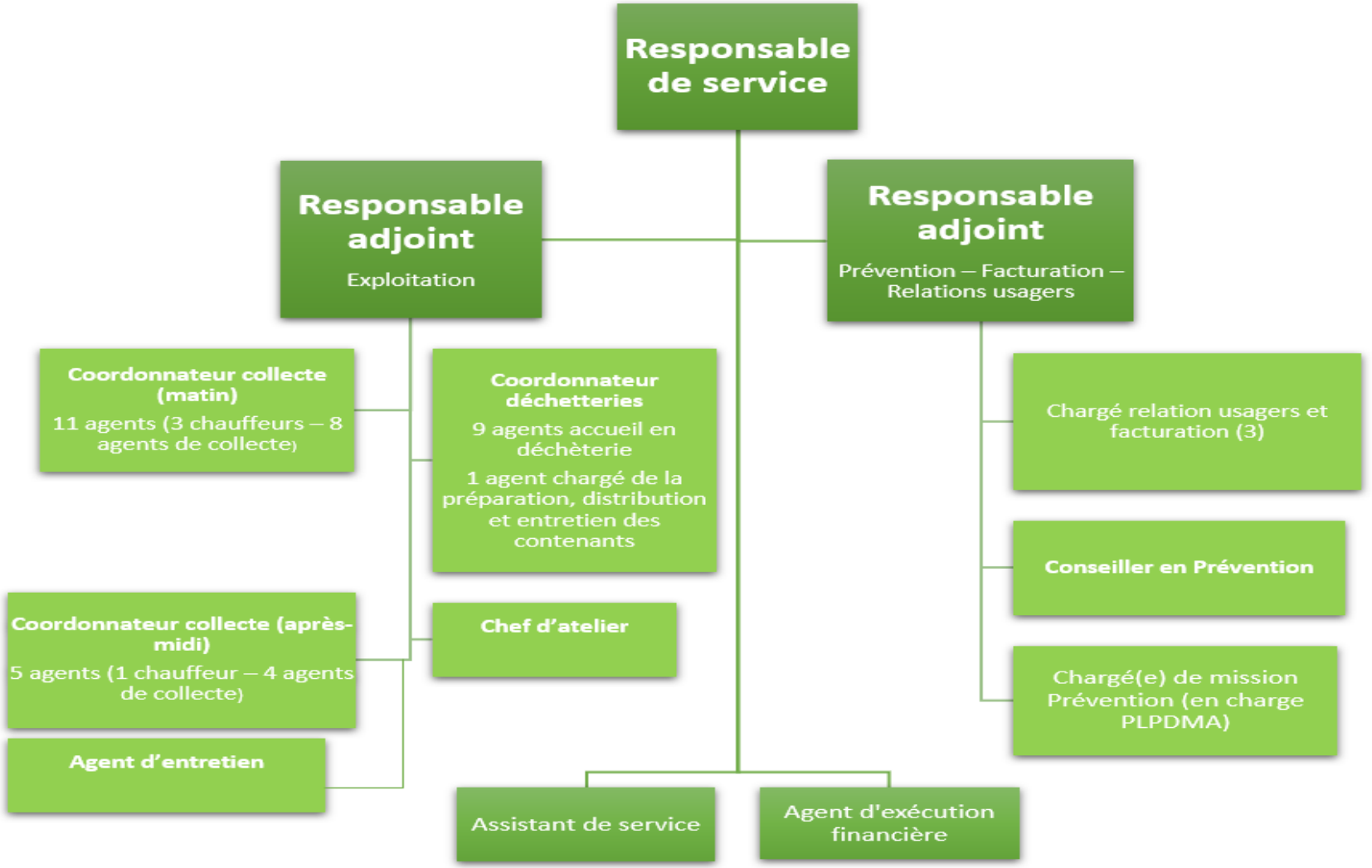


CLISSON SÈVRE&MAINE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Le service public de gestion des déchets

Organigramme



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Désormais

À compter du présent rapport, le nombre d'habitants pris en compte repose sur la **population municipale légale publiée par l'INSEE**, et non plus sur la population totale utilisée dans les rapports des années précédentes. Ce changement vise à s'appuyer sur la référence officielle en vigueur en France et à harmoniser notre source de données avec les référentiels utilisés par Valor3E, l'ADEME ainsi que par les bureaux d'études, qui se basent sur la population municipale INSEE.

! Cela implique une modification des ratios !

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

2025 : maintenir la qualité et l'efficacité du service public de Prévention et Gestion des Déchets



CLISSON SÈVRE&MAINE l'agglo

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

2025 : les actions menées



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Les collectes

100 % des collectes réalisées depuis le 1er avril 2024

Une équipe calibrée et équipée

Une poursuite de l'investissement pour le renouvellement du parc de véhicules

Sécurisation des données dans le cadre de Redevance Incitative

- Un marché a été lancé début 2025 afin de renouveler l'intégralité des systèmes de lecture de puces RFID (Radio Frequency Identification) à l'arrière des Bennes à Ordures Ménagères (BOM). Cela permet de sécuriser les données et la facturation.

Fin de la distribution et collecte des sacs jaunes depuis le 20 octobre 2025 sur l'ensemble du territoire. Seules certaines habitations, dûment identifiées par le service en raison de contraintes spécifiques, peuvent continuer à se procurer des sacs jaunes, sur présentation d'un justificatif auprès de leur mairie.

Approbation d'une convention type de mise à disposition du sol pour les Points d'Apport Volontaire (PAV) avec les 16 communes lors du conseil communautaire du 24 juin 2025.

Adoption d'un règlement encadrant la location des bacs destinés aux Ordures Ménagères et aux Emballages

Nettoyage des points d'apport volontaire

- Moins de dépôts sauvages visibles, incite à ne pas déposer des déchets

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

En déchèteries et haltes éco-tri



Travaux de sécurisation des sites

Travaux de remise en conformité des sites

Lancement d'une étude pour une nouvelle Halte éco-tri sur Clisson en fin d'année

Analyse fine des données 2024 afin de proposer une tarification plus élevée à partir du 21ème passage en déchèterie (de 0 à 12 passages dans la part fixe, 12€ de 13 à 20 passages et 35€ à partir de 21 passages)

Déclenchement de la variante contractuelle pour les gravats à partir du 1er avril 2025, afin de collecter et de traiter séparément les gravats valorisables et non valorisables

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

En matière de traitement des déchets

Renouvellement des marchés Valor3E pour le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries avec un objectif recherché de massification des tonnages. Démarrage des nouveaux marchés à compter du 1er janvier 2027 pour l'agglomération.

Les consultations lancées en 2025 ont permis une large mise en concurrence, avec de nombreuses offres reçues et des entreprises de toutes tailles retenues, favorisant notamment des sites de traitement locaux. Le syndicat souligne que cette organisation permettra de réaliser des économies sur la durée des marchés.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Pour la réduction et la valorisation

Depuis fin 2015, les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sont obligatoires. Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration d'un PLPDMA.

Mise en œuvre opérationnelle du PLPDMA depuis le 1er janvier 2025 au niveau de l'agglomération.

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchèterie, en point d'apport ou en porte-à-porte. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

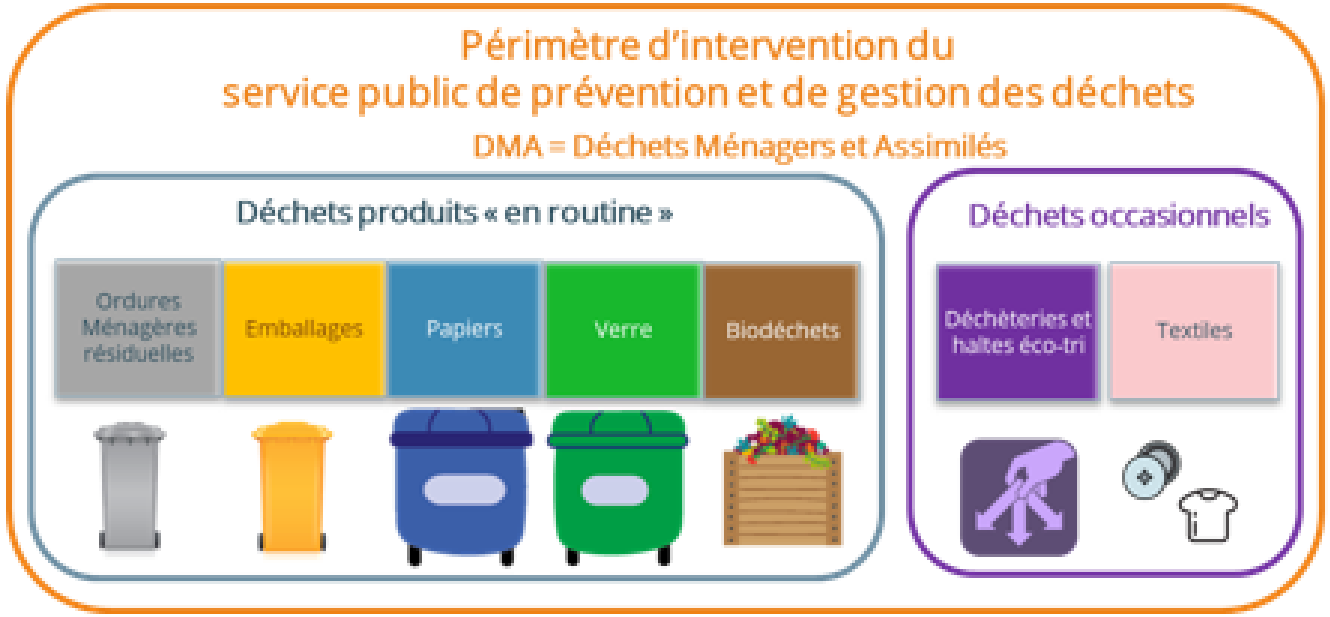
Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Pour la réduction et la valorisation

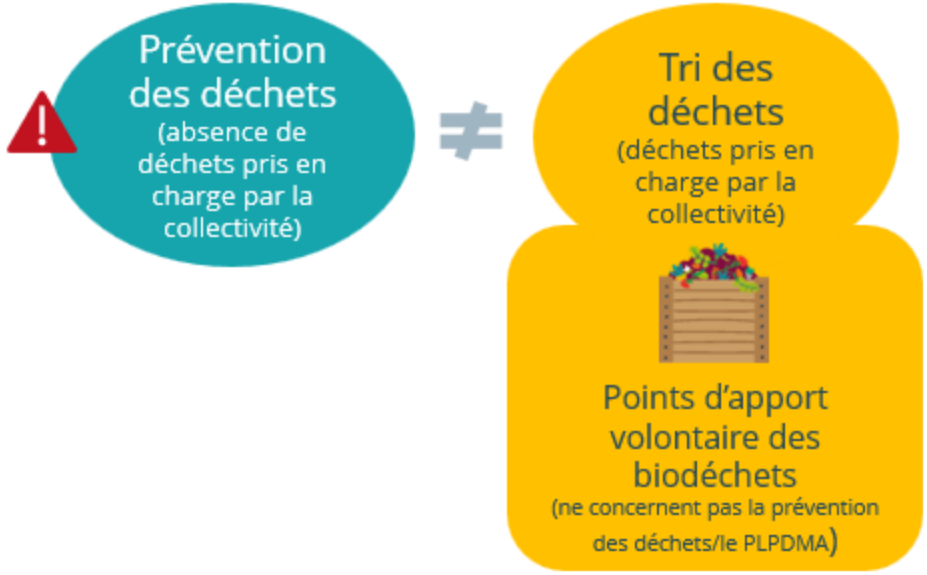
PLPDMA :

- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- Durée : 6 ans
- Obligation réglementaire
- Cible la **réduction à la source** des DMA

DMA ET OMR :



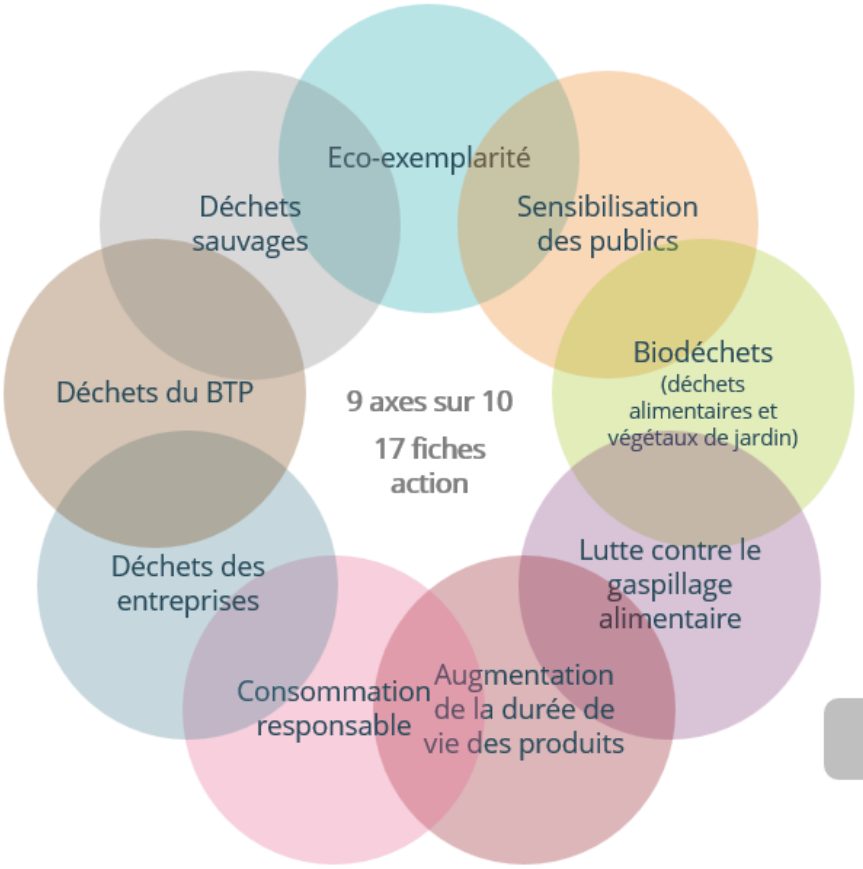
Prévention et tri des déchets :



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

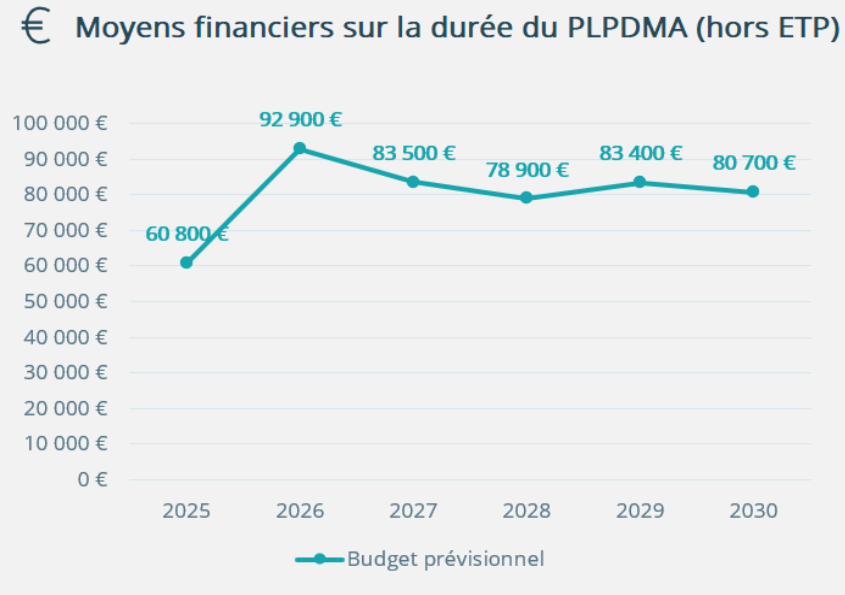
● Axes de l'ADEME



Axe ADEME non traité : instruments économiques

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)



Estimation des moyens financiers nécessaires hors ETP

Moyens financiers hors ETP d'environ **480 k€ HT** sur les 6 années du PLPDMA (soit une moyenne de **80 k€ HT/an**)

Coût de 1,3 € HT / hab. / an en moyenne (calculé avec le nombre d'habitants projeté en 2028, à mi-parcours du PLPDMA)

En comparaison, les territoires mixtes à dominante rurale (Sinoe®) mobilisent 1,3 € / hab. /an en moyenne pour la prévention des déchets (ce coût comprend les charges de personnel).

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Pour la réduction et la valorisation

Prévention



- 18 ateliers de sensibilisation sur inscription
- 12 stands d'information et de sensibilisation
- 11 dates de vente de composteurs individuels en commune
- Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA le 24 septembre 2025 sur le programme d'actions chiffré comprenant 17 actions
- Adoption du règlement intérieur de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi en conseil communautaire du 30 septembre 2025
- Mise en place d'une stratégie sur la collecte des biodéchets
- Adoption de la convention relative au versement de la subvention d'achat à des gobelets réutilisables

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Une stratégie qui porte ses fruits

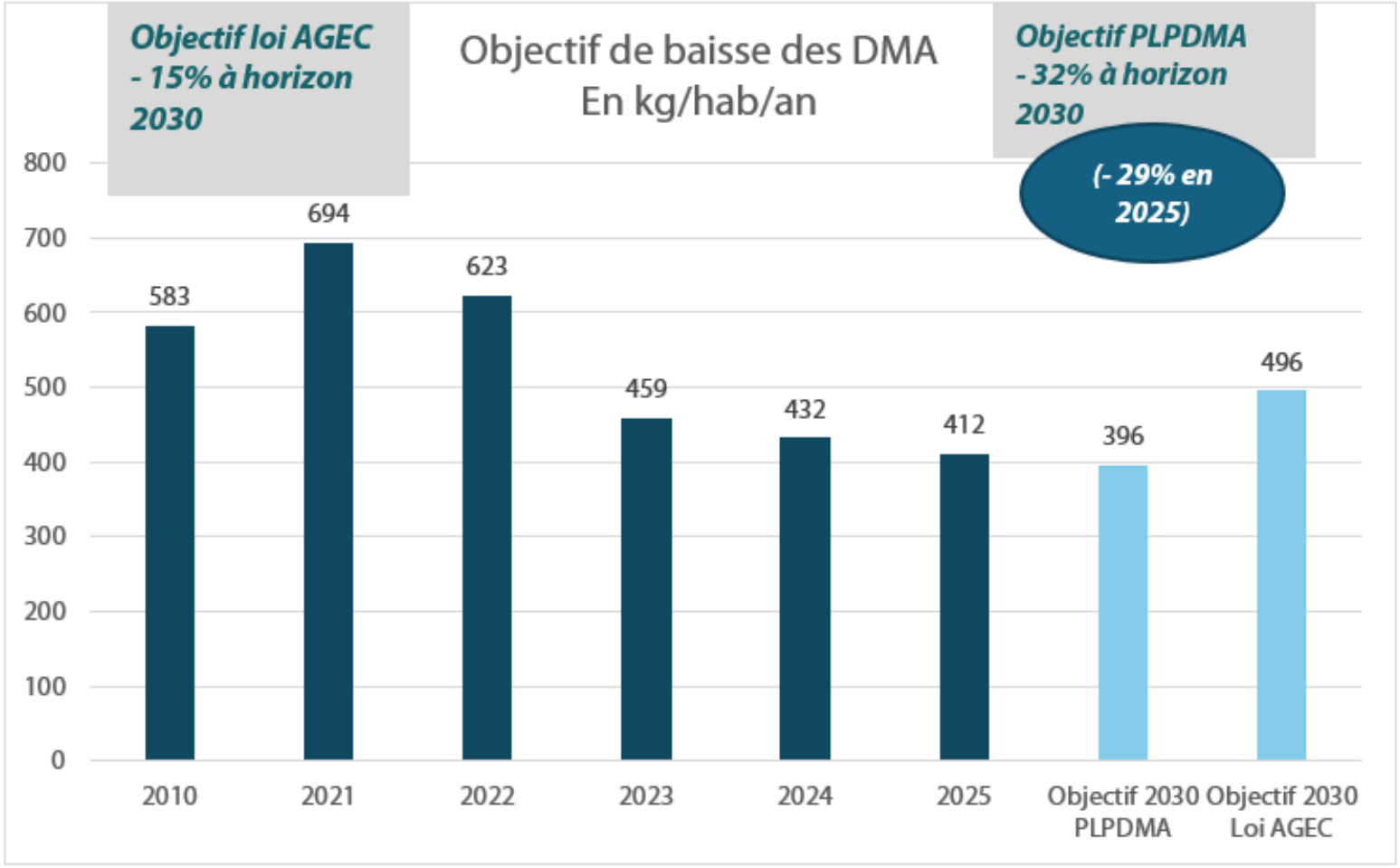


CLISSON SÈVRE&MAINE l'agglOH!

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Diminution de la production de déchets

Population municipale INSEE (Nouvelle source)



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Des déchets mieux triés et valorisés

En 2025, un habitant du territoire produit 412 kg de déchets ménagers et assimilés par an, contre 432 kg en 2024.

La quantité en déchèteries est passée de 243 kg en 2024 à 225 kg par habitant en 2025.

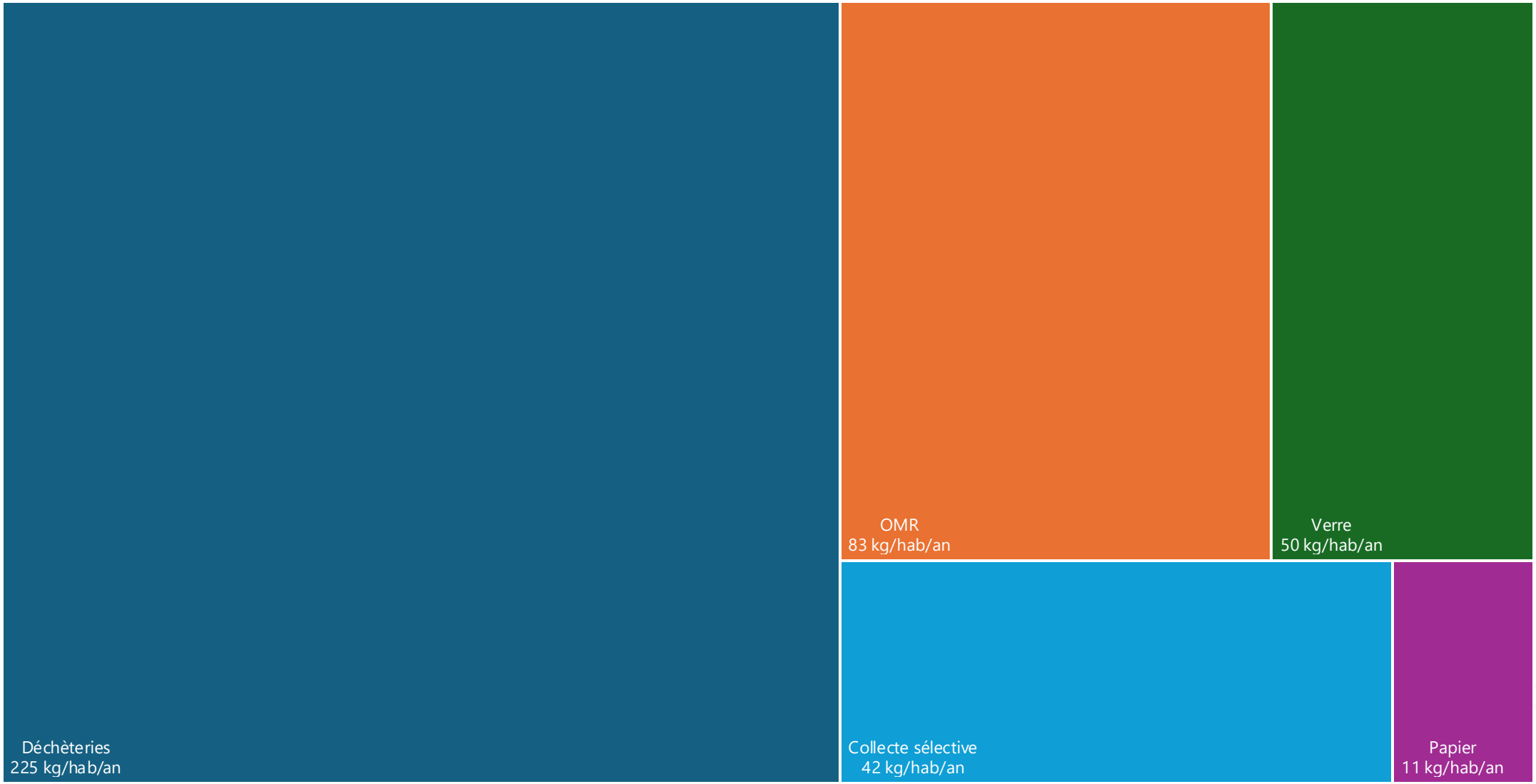
La quantité d'ordures ménagères résiduelles est de 83 kg/hab/an contre 85 kg/hab/an en 2024.
→ parmi les meilleures performances au niveau national
Cependant, encore ¼ de ces OMR sont composées de restes alimentaires et de gaspillage alimentaire

Augmentation des tonnages emballages collectés depuis la généralisation des bacs jaunes grâce à une amélioration de la qualité du tri.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Des déchets mieux triés et valorisés

Répartition des DMA par flux
2025



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Diminution des tonnages en déchèteries

En déchèteries et Haltes éco-tri

Diminution des dépôts en déchèterie :

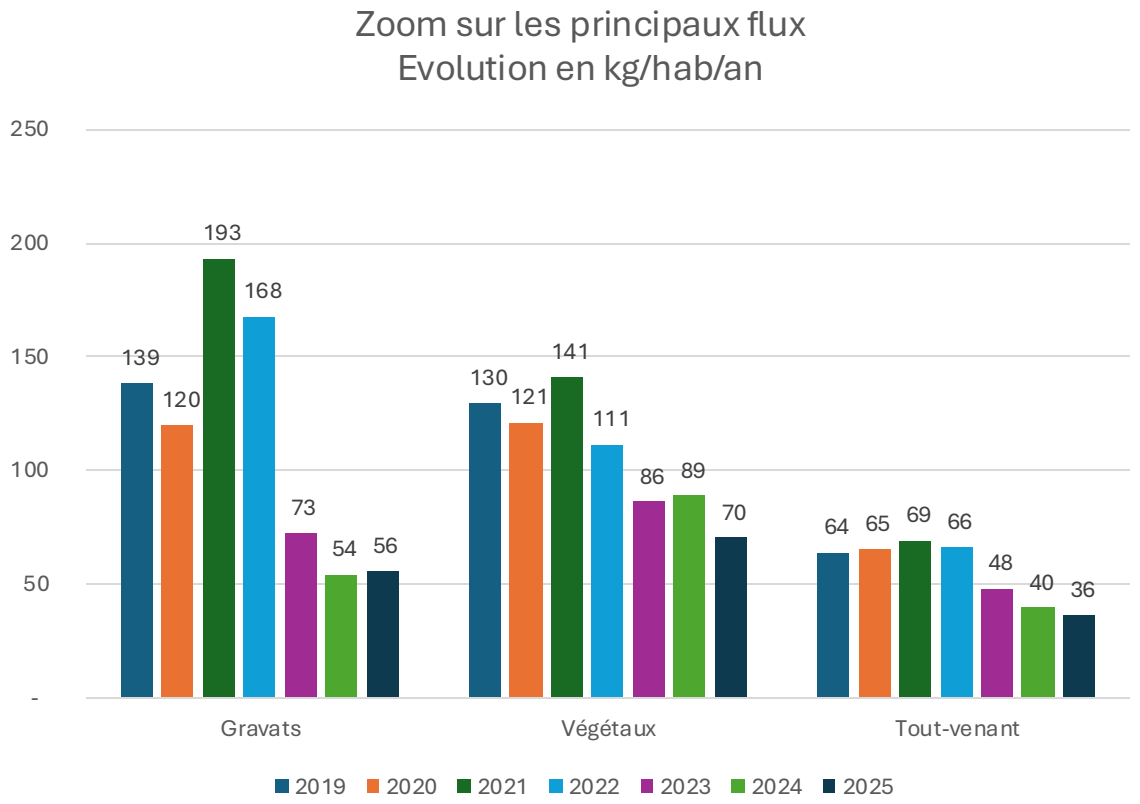
- Déchets verts: - 21 %
- Tout venant : - 10 %

Légère augmentation des gravats : + 4 %

Pas d'augmentation significative des dépôts sauvages observée sur le territoire

Nombre de passages en moyenne par hab. /an : 4,2 sur l'année 2025 contre 4,4 en 2024.

En 2025, ce sont 23 tonnes d'objets valorisables qui ont été détournés pour être réemployés ou revendus à l'Ecocyclerie de Vallet (16 tonnes en 2024).



Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Un budget maîtrisé dans un contexte tendu



CLISSON SÈVRE&MAINE l'agglo

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Un budget maîtrisé dans un contexte tendu

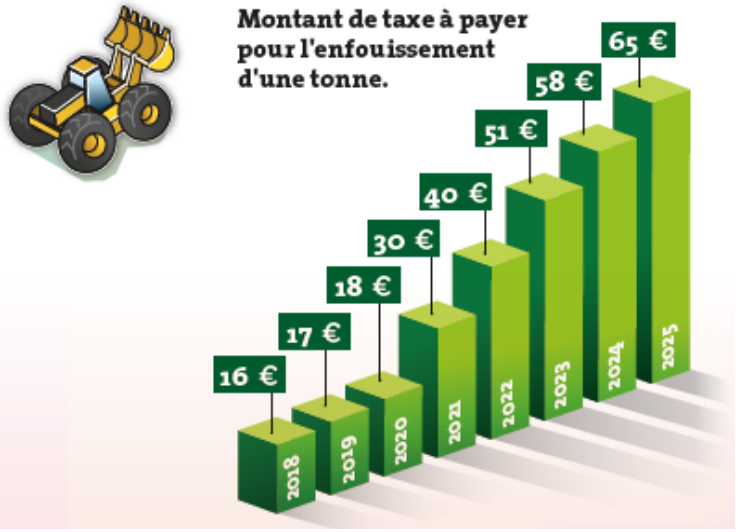
Financièrement

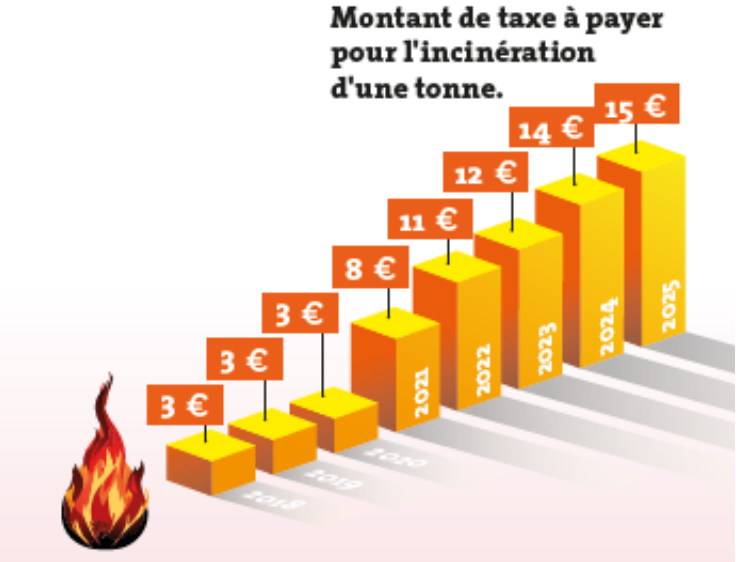
Un contexte tendu

- Hausse des charges générales liées à l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Il s'agit d'une taxe de l'État sur chaque tonne de déchet envoyée en enfouissement et en incinération.
- Charges de personnel en hausse : concrétisation des recrutements, des évolutions de coûts du syndicat Valor3E.

→ Objectif du service : maîtriser les charges de fonctionnement

→ Pas d'augmentation des tarifs en décembre 2025 pour l'année 2026. Budget à l'équilibre mais qui reste à surveiller.





Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Un budget maitrisé dans un contexte tendu

Financièrement

Un budget équilibré et qui permet d'investir pour assurer un service de qualité aux usagers.
La part fixe de l'abonnement déchet a augmenté de 5 % en 2025 (8 % en 2024) et de 6 % sur la part variable.

- La facture annuelle moyenne pour un ménage de 1 à 3 personnes donnant droit à un bac de 120 L (68 % des foyers) **avec 6 levées par an (moyenne) s'élève à 228 €/an (217 € en 2024)**

- La facture annuelle moyenne pour un ménage de 4 à 6 personnes donnant droit à un bac de 180 L (23 % des foyers) **avec 7 levées par an (moyenne) s'élève à 283 €/an (269 € en 2024)**

Pas d'augmentation des tarifs sur la part fixe et la part variable en 2026.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

2026 : Développer de nouveaux services



CLISSON SÈVRE&MAINE l'agglo

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Poursuivre les évolutions du service public de Prévention et gestion des déchets

Optimiser et améliorer la collecte en porte-à-porte et aux points d'apport volontaire

Maintenir un service de qualité en cohérence avec les usages et investir pour :

- **Renouveler le parc de colonnes**
- **Déployer de nouveaux Points d'Apport Volontaire sur le territoire**
- Prévoir le **renouvellement des équipements** (camions, bennes…)

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Poursuivre l'optimisation des collectes

Les collectes

Poursuivre le travail de mise à jour de la base de données en 2026

Organisation du service en période estivale avec ajustement des horaires en lien avec les contraintes climatiques

Mise en place progressive de points d'apport volontaire pour les emballages dans les zones difficilement dotables en bacs

-Mise à jour du règlement de collecte

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Développer les filières de tri

En déchèteries et haltes éco-tri

Les objectifs :

- Proposer le plus de flux possibles pour un meilleur tri et améliorer la valorisation
- Sites sécurisés pour les usagers et les agents
- Mise à jour du règlement de déchèteries

Travaux de mise en sécurité des sites
Nouveaux flux mis en place avec Valor3e (palettes, mobiliers bois)
Étude lancée pour la création d'une nouvelle halte éco-tri sur le pôle clissonnais

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Renforcer les actions de prévention

Prévention

Poursuite de la mise en œuvre des actions du PLPDMA

Développement de la collecte des déchets alimentaires en 33 points de collecte (8 points en 2025) avec du matériel plus adapté et simple d'utilisation.

Mise en place d'une zone pilote à proximité du pôle déchets afin d'organiser une distribution de lombricomposteurs, en lien avec le PLPDMA.

Objectif : réduire la quantité de déchets : → moins de 396 kg hab/an

Des actions ciblées auprès des habitants

- Certaines pratiques de réduction des déchets sont déjà bien installées sur le territoire
- L'accompagnement à la pratique du compostage des déchets alimentaires
- Nouvelles animations : broyage, haie-sèche, animation compostage, vente de composteurs dans les communes, atelier pour fabriquer ses cosmétiques maison

Les partenariats

- Poursuivre et renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire : réemploi, sensibilisation, compostage…

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 044-214401002-20261012-20261012007-DE

Merci

pour votre attention